T^3

Projet de création d'une filiale dédiée à l'accompagnement de start-up dans le domaine du Tourisme, Transport et Technologie (de l'aérien)

Présentation CCE du 29 septembre 2017

Open Innovation

La démarche d'Open Innovation vise à identifier les start-up dont les solutions innovantes peuvent venir renforcer l'expérience client au sein du groupe Air France…

Constat

- comme tous les grands groupes, Air France souhaite développer des expérimentations (« POC » proof of Concept) pour valider ces solutions avant de « contractualiser » mais …
- les start-up sont par nature des structures fragiles susceptibles de modifier leur business model (« pivoter ») à très court terme pour répondre à d'autres marchés jugés plus porteurs

Objectif

- Participer à la création d'une structure afin d'accompagner des start-up porteuses de projets particulièrement intéressants pour AF en les aidant dans leur recherche de partenaires et leur développement à l'international

T^3

- Le T^3 business forum est un événement annuel organisé par HOKAGE réunissant une centaine de Start-up, de grands groupes dont Air France et des investisseurs autour du thème Tourisme, Transport & Technologie
- Le succès de cet événement tient aux levées de fonds réalisées par les start-up à l'issue de ces rencontres
- Pour autant, ces opérations continuent de représenter un investissement en temps de plusieurs mois pour les managers des Start-up souvent au détriment de leur « business »

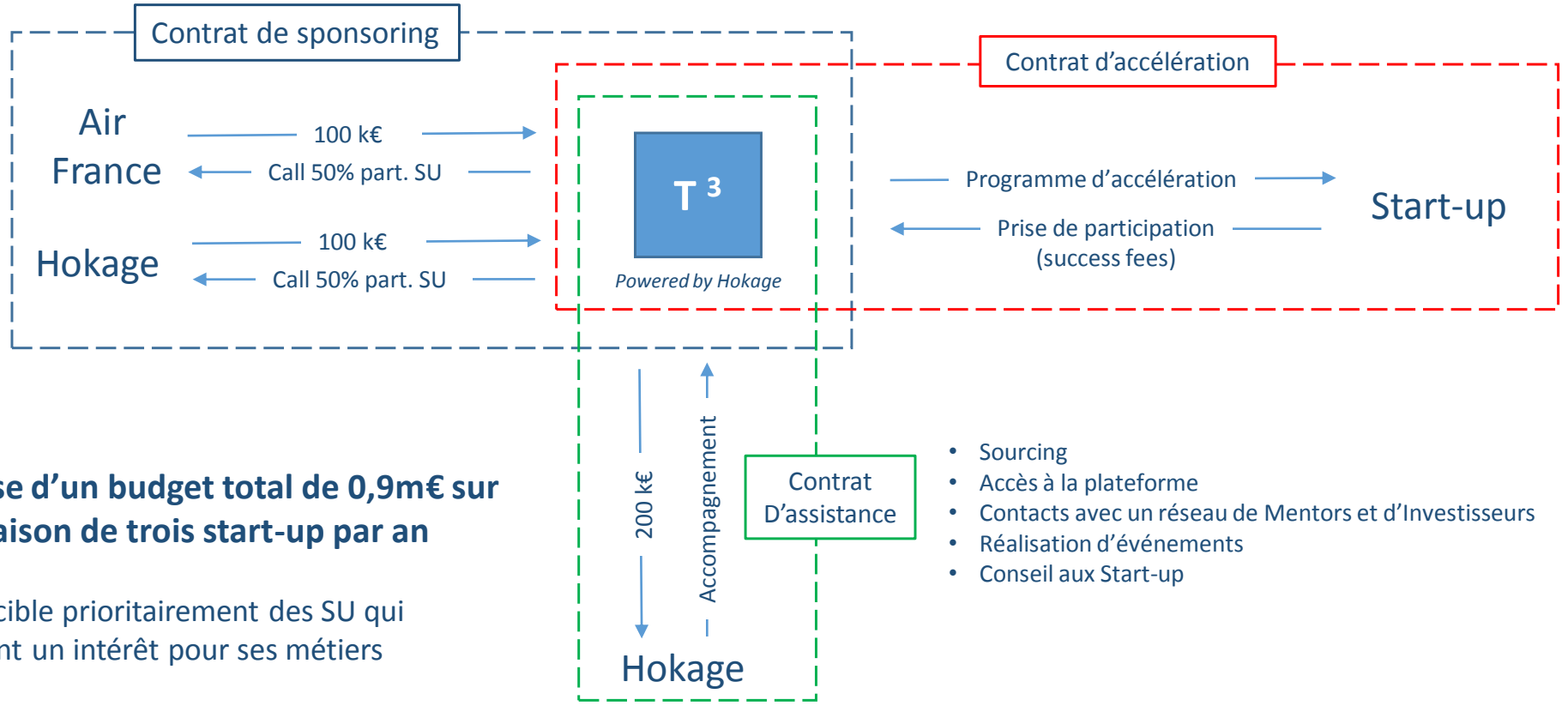
➢ Fort de ce constat, Air France et Hokage ont pour projet de s'associer au sein d'une société pour mettre en place un **programme d'accélération qui facilite les contacts avec des partenaires** (fonds et développement international) autour de deux axes :

✓ Une plateforme informatique (vidéo, évaluation des projets et gestion des contacts) de mise en relation des start-up avec des « mentors » et des investisseurs

✓ Une rémunération des prestations par un « Success Fees » sous la forme d'une prise de participation au capital de la start-up et non en « cash » comme c'est normalement la pratique

➢ Le programme d'accélération doit être logé dans une entité juridique commune (T^3) qui assurera la relation avec les Start-up. Cette solution « plateforme informatique » pourra également être commercialisée auprès d'autres groupes qui envisagent de développer un programme équivalent dans leur secteur.

T3 : Le Programme d'accélération du développement de Start-Up liés à l'aérien



- Sourcing
- Accès à la plateforme
- Contacts avec un réseau de Mentors et d'Investisseurs
- Réalisation d'événements
- Conseil aux Start-up

Air France dispose d'un budget total de 0,9m€ sur trois ans à raison de trois start-up par an

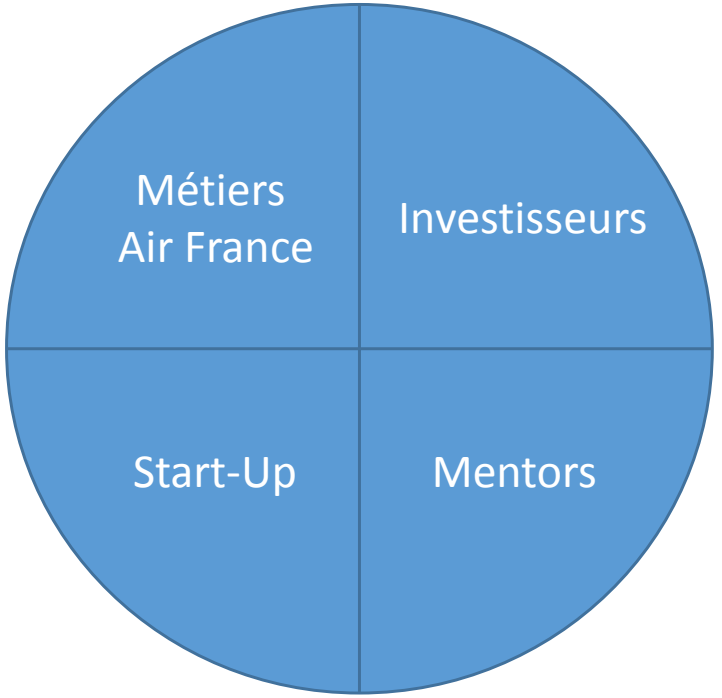
Air France cible prioritairement des SU qui représentent un intérêt pour ses métiers

T^3 : Licence d'accès et d'utilisation de la plateforme

En parallèle, Air France a contracté avec Hokage pour une licence d'utilisation qui couvre ses besoins directs (accès des métiers à la plateforme) dans le cadre du dispositif global



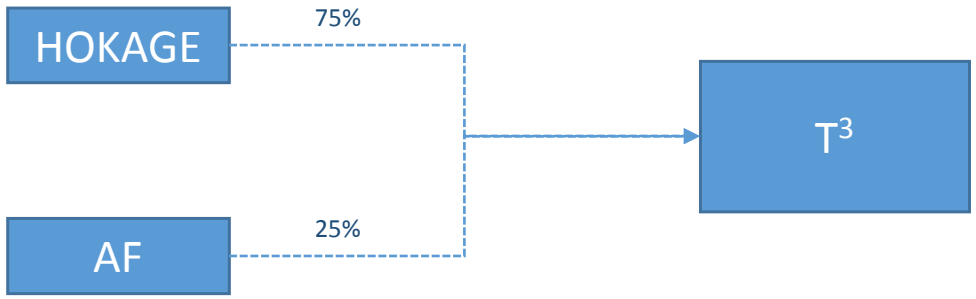
Licence d'accès et d'utilisation
Pour la durée du programme Air France
+
Option de rachat
2 ans - 300 k€
(code + contenu vidéos)



- Une première version est en cours de test
- Une vingtaine de vidéos sur les métiers Air France ont été réalisées
- La plateforme devrait pouvoir accueillir la première start-up dans les prochaines semaines

- 30 à 40 vidéos pour présenter les métiers Air France
- Une centaine de vidéos SU actives en régime de croisière
- Une liste de contact avec des Fonds d'investissement
- Des Mentors (professionnels reconnus)
- Aide à l'évaluation des projets des start-up par les métiers et les fonds
- Mise en relation avec les Start-up

T^3 : création d'une société pour gérer l'ensemble des programmes



Société par Actions Simplifiée
Capital 1,000 €

Propriétaire de la marque T^3
Bénéficiaire d'une licence pour la plateforme

Président : AF non rémunéré
DG : HOKAGE non rémunéré

Recettes : contrat de sponsoring AF-Hokage et commercialisation grands groupes
Coûts : prestations Hokage

Gouvernance de la société

- Pendant une durée de trois ans, toutes les décisions majeures seront prises en commun par le Président et le DG
- Toutes les recettes et les dépenses de T^3 (prestations Hokage) feront l'objet d'un reporting trimestriel contrôlées par le management et les associés
- Evolution du capital
  - Les titres ne seront pas cessibles pour une durée de 3 ans, au-delà ne pourront pas être cédés à un concurrent et tout projet de cession fera l'objet d'un agrément préalable de l'autre partie